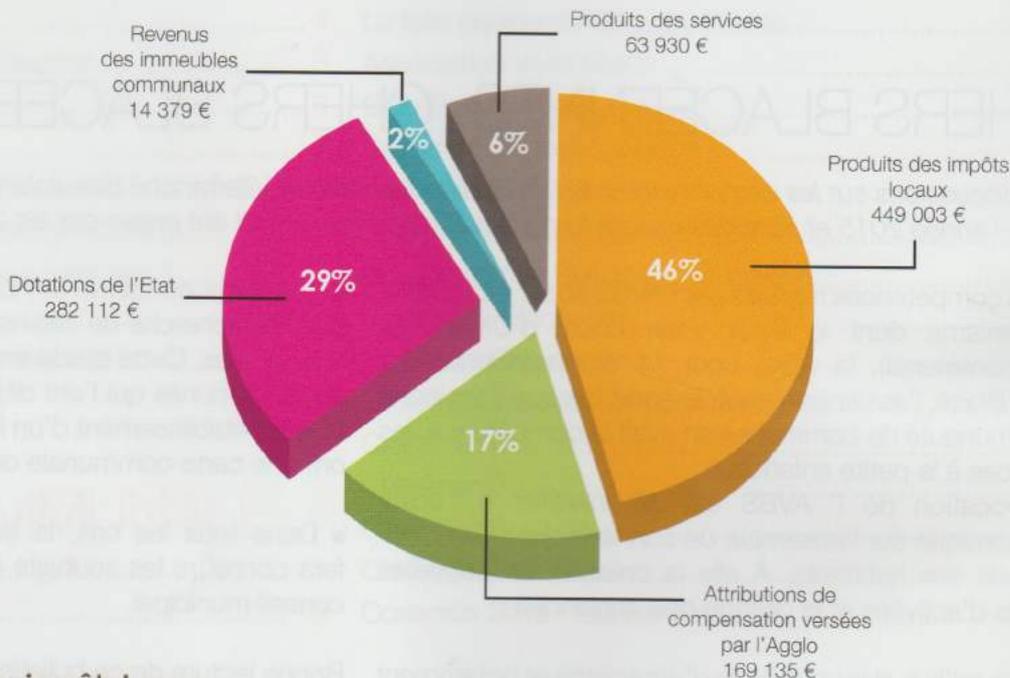


## FINANCES

Les chiffres indiqués correspondent aux recettes et dépenses réelles de l'année 2015.

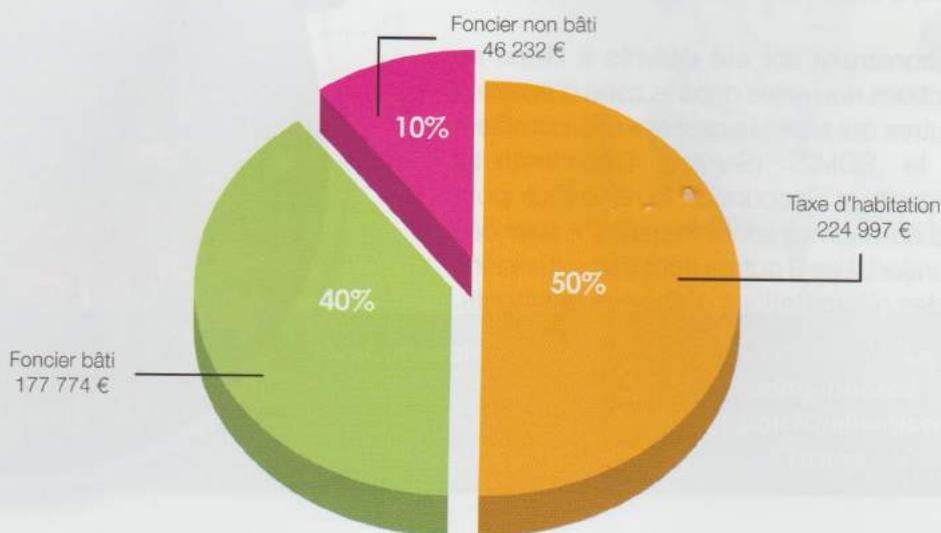
### Fonctionnement 2015

#### • Recettes réelles 2015



#### • Répartition du produit des impôts locaux

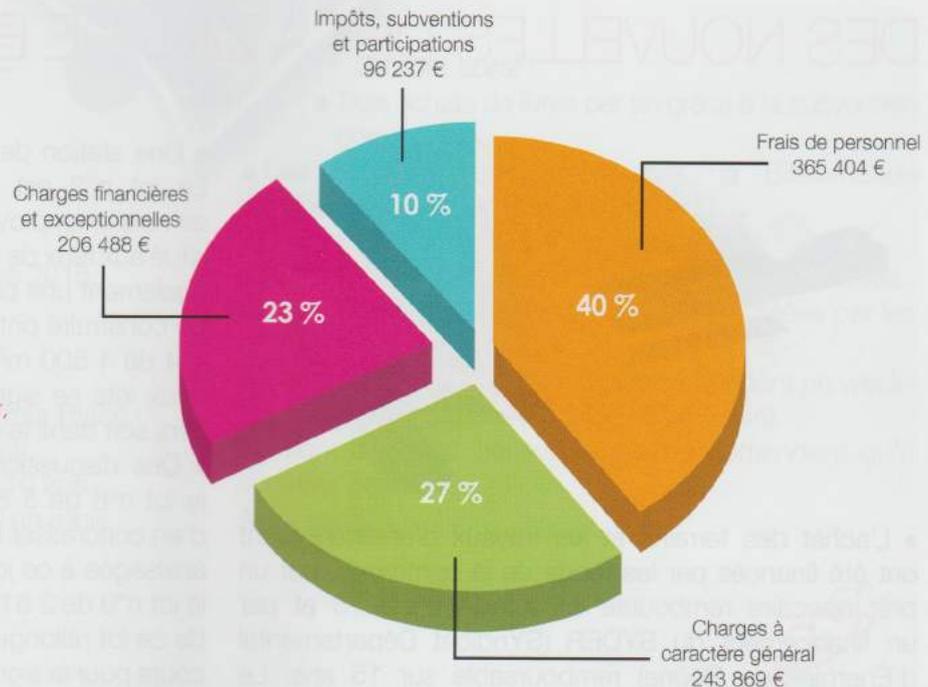
TYPE D'IMPÔT	MONTANT PERÇU	RAPPEL TAUX COMMUNAUX
Taxe d'habitation	224 997 €	14,21 %
Foncier bâti	177 774 €	17,31 %
Foncier non bâti	46 232 €	18,87 %



### ● Dépenses réelles 2015

Note :

**Charges financières et exceptionnelles :**  
Ce montant comprend l'excédent du budget fonctionnement de l'assainissement, 187 081 €, versé à l'AVBS, dans le cadre du transfert de compétence Assainissement.



### Investissement 2015

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
71 916 €	671 222 €

Principales recettes d'investissement : Essentiellement la récupération de TVA sur les investissements 2012 soit 20 198 € ; la Taxe d'Aménagement : 43 710 € ; et la subvention des amendes de police : 5 307 €.

Remboursement capital emprunts : 96 009 € - Installation de voirie : 11 253 € - Excédent d'Assainissement (Investissement) payé à l'AVBS du fait de sa prise de compétence Assainissement : 539 059 €

### Résultat du budget principal de l'année 2015

Il dégage un excédent de fonctionnement de 66 561 € et un déficit d'investissement de 599 305 €.

### Résultat du budget principal cumulé à fin 2015

Il ressort un excédent de fonctionnement de 574 912 € et un excédent d'investissement de 324 954 €.

### Principaux investissements prévus sur l'année 2016

La loi oblige les collectivités territoriales à réaliser des travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite, mal voyants etc dans les bâtiments communaux qui reçoivent du public.

Pour Blacé il s'agit de la mairie, les écoles, la maison associative, la salle des fêtes, le restaurant Carvat, l'église, les sanitaires publics. Ces travaux, dont le montant global s'élève à 221 200 €, ont été prévus sur plusieurs années jusqu'en 2021. Ces dossiers feront l'objet de demandes d'aides de l'État et du Département.

En 2016 les travaux d'accessibilité à la salle des fêtes pour un coût estimé à 47 500 € HT seront réalisés et bénéficieront d'une subvention du Conseil départemental de 14 310 €.